



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2015/72)**, pour examen à sa soixante-dixième session au titre du point 21 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2015/35 du Conseil économique et social.

* A/70/150.

** Le document E/2015/72 a été distribué à part.

